

APPEL A CANDIDATURES RESIDENCE DE TERRITOIRE ET D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Jardin[S]

BANDE DESSINEE | ROMAN GRAPHIQUE
1^{ER} SEMESTRE 2024

Mayenne Communauté accueille en résidence un·e auteur·e/dessinateur·ice dans le domaine de la bande dessinée/roman graphique pour une durée effective de 6 semaines (ou 30 jours), dans l'objectif de :

- rencontrer les publics dans le cadre de parcours d'éducation artistique et culturelle co-construits avec les partenaires de la résidence ;
- bénéficier d'un temps de création sur le temps de présence sur le territoire de Mayenne Communauté ;
- laisser sur le territoire une trace du vécu de la résidence par l'auteur·e/dessinateur·ice et les publics rencontrés.

1- CADRE DE LA RESIDENCE

1.1 - Objectifs

Coordonnée par la direction des affaires culturelles de Mayenne Communauté, en fédération des acteurs culture, jeunesse et environnement du territoire, et en lien étroit avec le Réseau des bibliothèques et médiathèques, cette résidence de territoire et d'éducation artistique et culturelle a pour objectifs de :

- Conduire un projet d'éducation artistique et culturel transversal, réunissant services et acteurs culturels
- Permettre l'appropriation du futur pôle culture/jeunesse de Lassay-les-Châteaux par les habitants de son bassin de vie
- Soutenir la création artistique et développer la présence d'artistes sur le territoire
- Former et sensibiliser sur les thématiques environnementales

Cette résidence transversale sur le territoire se nourrit d'actions croisées : en plus de la présence et des actions de l'auteur·e/dessinateur·ice accueilli·e, le projet prévoit des parcours d'éducation artistique et culturelle et un parcours tout public constitués d'actions de médiation et de diffusion programmées par les acteurs culture et environnement du territoire (spectacles, visites, conférences, cinéma, etc.).

1.2 – Contexte territorial

PANORAMA

Mayenne Communauté est riche d'un patrimoine naturel et bâti unique. Paysages bocagers et villages de caractère se révèlent au fil de l'eau : Jublains, ville romaine et plus grand site antique de l'ouest de la France, Mayenne dont le château renferme le palais carolingien le mieux conservé d'Europe, Lassay-les-Châteaux, village médiéval ponctué de jardins et ses 3 châteaux, Fontaine-Daniel, village ouvrier qui vit depuis plus de 200 ans de ses Toiles de Mayenne.

POLITIQUE CULTURELLE

Mayenne Communauté est l'une des communautés de communes ligériennes ayant la compétence culturelle la plus large. Celle-ci se conjugue avec un volontarisme constant de la collectivité et une forte vitalité associative.

Réseau de bibliothèques et médiathèques : 16 bibliothèques et 2 médiathèques

Enseignement et pratiques artistiques musique, danse et théâtre autour du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (CRI), et arts plastiques au sein de l'Atelier – Ecole d'arts plastiques porté par l'association Le Kiosque.

Cinéma : Mayenne Communauté participe à la structure gestionnaire du cinéma Le Vox à Mayenne sous forme de SCIC. L'association départementale de promotion du cinéma Atmosphères 53 est par ailleurs basée à Mayenne.

Patrimoine : la Communauté de communes a le souhait de structurer une politique patrimoniale autour de son musée-château à Mayenne, en lien étroit avec le Pays d'art et d'histoire Coëvrons-Mayenne et les associations patrimoniales. Un musée archéologique départemental est également installé sur le territoire à Jublains.

Saison culturelle : cette compétence est confiée au centre d'action culturelle intercommunal Le Kiosque sous forme associative. Le Kiosque porte à la fois une saison spectacle vivant et un centre d'art contemporain (Chapelle des Calvairiennes : expositions, résidences et Atelier – école d'Arts Plastiques). Par ailleurs, le projet musiques actuelles à l'année PAMPA !, est mis en place depuis la rentrée 2021 par l'association Tribu.

Soutien aux associations : une vingtaine de structures sont aidées par Mayenne Communauté. Parmi elles, des structures artistiques, des manifestations, des associations patrimoniales ou de pratiques amateurs et l'Université du temps libre en Haute Mayenne. Pour les principaux événements : Les Entrelacés à Lassay-Les-Châteaux autour des arts de la rue, Les Contrées ordinaires à la Chapelle-au-Riboul, le festival musiques actuelles Un singe en été à Mayenne porté par l'association Tribu, La Fête de la terre à Fontaine-Daniel, Nuit Blanche (art contemporain) en alternance avec 53 tours (spectacles) et *Croq' les mots, marmot !* portés par l'association Le Kiosque.

Soutien à la création professionnelle : la Cie Oh ! qui développe un projet territorial autour des arts de la parole sur le nord du territoire, la compagnie de théâtre contemporain Hop Cie et un nouveau collectif d'artistes le Social Club.

LE POLE CULTURE/JEUNESSE DE LASSAY-LES-CHATEAUX (LIVRAISON 2025)

Le futur équipement intégrera :

- La médiathèque de Lassay-les-Châteaux
- Le site d'enseignement artistique de Lassay-les-Châteaux
- L'Espace Jeunes

Signal en entrée de ville, l'équipement intercommunal hybride, innovant dans sa conception, s'insère dans une place de vie intergénérationnelle, en complémentarité du collège et des équipements sportifs. De par la proximité du collège et le type d'accueil à l'espace jeunes, les collégiens seront un public privilégié.

> Renaturation du site du nouvel équipement, pour un lieu tourné vers la nature, dans l'idée générale d'un « **jardin de culture** » qui infuse l'équipement, en cohérence avec le projet porté

par la médiathèque et les attendus des habitants. La médiathèque met notamment à disposition du public une grainothèque, gérée par l'association " Les Mains Vertes", reflet de la dynamique locale autour de la préservation de la biodiversité et des techniques de jardinage écologique.



LASSAY-LES-CHÂTEAUX

Comme l'ensemble du territoire de Mayenne Communauté, la ville de Lassay fait partie du Pays d'art et d'histoire Coëvrons-Mayenne.

Ancienne place forte médiévale située entre le Maine et la Normandie, la commune doit son nom à la rivière qui coule à son flanc, et parce qu'elle compte plus d'un château : le château fort, celui de Bois Thibault et celui de Bois Frou, tous trois reliés par un sentier d'interprétation de la légende du Roi Arthur. La richesse architecturale de la cité s'étend à tout le cœur de ville édifié en granit local, doté de façades en front bâti et de petites ruelles parallèles à l'artère principale. Chapelle, conciergerie, grenier à sel, logis, maisons marchandes, auberge, lavoirs, sont autant de témoignages de l'importance de cette cité marchande au Moyen Âge.

La ville est ponctuée de jardins :

- La roseraie se situe dans l'ancien pré du Couvent des Bénédictines.

Elle se décline en deux jardins s'harmonisant avec le paysage environnant. Le premier, jardin à la Française, s'articule sur un axe mis en valeur par une pergola en bois longue de 50 m. Au travers d'elle, le visiteur remontera ou descendra le temps des rosiers botaniques connus depuis l'Antiquité et le Moyen Âge, jusqu'aux rosiers les plus modernes. L'autre partie de la roseraie est de composition plus libre. Située dans une partie humide, elle regroupe des espèces adaptées, rosiers et arbres, bien souvent de l'Amérique du nord, rosiers du Labrador, et Nitida... aux couleurs automnales flamboyantes. Ce jardin à l'Anglaise assure la transition avec une vallée naturelle protégée et un espace naturel, dans le cadre d'un projet pédagogique pour les enfants de l'école publique.

- Le jardin d'inspiration médiévale

Le jardin est directement relié au château de Lassay que l'on aperçoit en second plan. Un sas de verdure souligne l'entrée et permet la découverte d'un univers cloisonné en quatre parties.

Le jardin des Simples composé suivant une trame carrée est garni de plantes aromatiques et médicinales (menthes, absinthe, thym, romarin, origan...). On y trouve le potager avec ses légumes de l'époque (panais, raifort, oignons, poireaux, choux...) et son verger avec ses fruitiers palissés (pommiers, poiriers, vigne) et secteur petits fruits (groseilliers à maquereaux, framboisiers, cassisiers...).

Le bosquet, jardin composé d'arbrisseaux d'origine méditerranéenne (chêne vert, junipérus, rosiers...), nous conduit vers le lavoir et l'étang du château.



1.3 – Attendus

L'auteur·e/dessinateur·ice prendra en compte les spécificités du territoire. Il·elle est invité·e à s'imprégner des lieux, dont le projet de pôle culture/jeunesse de Lassay-les-Châteaux, et de leur histoire, à faire dialoguer son travail de création et ses propositions d'éducation artistique et culturelle avec leurs caractéristiques ainsi qu'avec le fil conducteur défini par le groupe d'acteurs du territoire co-construisant la résidence.

FIL CONDUCTEUR DE LA RESIDENCE

Du jardin amical et frugal d'Epicure aux Incroyables comestibles contemporains, que disent les jardins de l'Homme et de son rapport au monde ? Refuges, espaces de méditation, de rêveries, œuvres d'art ou sources d'inspiration, lieux nourriciers, les jardins sont devenus ces dernières années des objets politiques. Espaces intimes et publics à la fois, parfois sauvages mais néanmoins gérés, les jardins reflètent la relation paradoxale de l'Homme à la Nature. Lieux de promenade, de ressourcement, de découvertes naturelles et sensorielles, de jeux, de culture(s), de rencontres, de travail, les instants passés aux jardins nous façonnent et sont autant de graines semées venant nourrir nos jardins intérieurs.

L'AUTEUR·E/DESSINATEUR·ICE :

- sera présent·e de manière effective sur le territoire durant 6 semaines (ou 30 jours) sur une période de 8 mois minimum ; ce temps de présence sera à articuler avec les étapes du projet de pôle culture/jeunesse et les événements culturels du territoire,
- suivra une démarche, une recherche et une production qui s'inscrivent dans le champ de la **bande dessinée/roman graphique**,
- participera à la mise en œuvre de propositions d'**actions d'éducation artistique et culturelle**, de leur conception à leur réalisation.

VOLUME DE LA RESIDENCE

Sur les 30 jours de résidence :

- 14 jours seront consacrés au travail de création
- 16 jours maximum seront consacrés aux interventions d'éducation artistique et culturelle ainsi qu'au temps de préparation des actions. Si le volume de ces heures d'intervention devait être réduit au regard de l'évolution du projet, celles-ci rebasculeront en temps affecté à la création.

Le contenu et le calendrier précis de ces actions seront définis avec l'auteur·e/dessinateur·ice durant la phase de préparation.

PUBLICS CIBLES ENVISAGES DES ACTIONS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

- Scolaires, niveau élémentaire (6-11 ans)
- Service jeunesse et collège (11-18 ans)
- Publics éloignés adultes, dont seniors

RESTITUTION

Les modalités de restitution de la résidence, proposées dans le dossier de candidature, (publication, exposition, etc.), comprenant la production de l'auteur·e/dessinateur·ice et celle des publics seront définies conjointement par l'auteur·e/dessinateur·ice avec la direction des affaires culturelles de Mayenne Communauté, le Réseau des bibliothèques et médiathèques et les acteurs partenaires.

Il est attendu une trace du vécu de la résidence prenant place dans l'espace public sur le bassin de vie de Lassay-les-Châteaux ainsi qu'au sein du futur pôle culture/jeunesse de Lassay, en concertation avec le maître d'œuvre.

1.4 - Phases de la résidence

La première phase de la résidence comportera un temps d'immersion, d'appropriation, de rencontres et d'échanges sur le territoire, en préparation du temps de création et des interventions d'éducation artistique et culturelle.

Suivra la phase de création et d'interventions d'éducation artistique et culturelle, puis la réunion de bilan.

La période et la durée des différentes phases seront à préciser en adéquation avec les disponibilités de l'auteur·e/dessinateur·ice, des acteurs impliqués, avec les étapes de construction du projet et les phases du pôle culture/jeunesse de Lassay-les-Châteaux.

Tout au long de la résidence, l'auteur·e/dessinateur·ice travaillera en relation étroite avec la direction des affaires culturelles et le réseau des bibliothèques et médiathèques ainsi qu'avec les autres acteurs mobilisés.

2 - Modalités de mise en œuvre de la résidence

2.1 - Financement et prises en charge

Seront versés à l'auteur·e/dessinateur·ice :

- Bourse de résidence : 3648 €
- Honoraires des interventions d'éducation artistique et culturelle et des temps de préparation : 4332 €

L'auteur·e/dessinateur·ice prendra en charge ses frais de repas ainsi que l'achat de matériel nécessaire à sa production.

Mayenne Communauté prendra en charge un hébergement et la mise à disposition d'un espace de travail pour les temps de présence de l'auteur·e/dessinateur·ice sur la période de la résidence.

Le défraiement transports (A/R résidence auteur·ice/ Mayenne Communauté) seront positionnés dans un cadre maximum, selon des besoins détaillés par le candidat dans le dossier de candidature. Un véhicule de service sera ponctuellement mis à disposition de l'auteur·e/dessinateur·ice pour ses déplacements sur les actions d'EAC et de rencontres publics.

Mayenne Communauté prendra en charge les frais de communication de la résidence, le matériel nécessaire aux interventions d'éducation artistique et culturelle ainsi que les frais de réalisation des supports de restitution.

2.2 – Calendrier de la résidence

Phase de préparation de la résidence	Eté/Automne 2023
Début de la période de création/interventions	Février 2024
Fin de la période de création/interventions	Juin 2024
Restitution	À définir conjointement, en lien avec le projet de pôle culture/jeunesse

2.3 - Pilotage et accompagnement

La mise en œuvre de la résidence est assurée par la direction des affaires culturelles de Mayenne Communauté, en copilotage avec le Réseau des bibliothèques et médiathèques. Un interlocuteur référent de la direction des affaires culturelles accompagnera l'auteur·e/dessinateur·ice, avec l'appui du Réseau des bibliothèques et médiathèques, sur l'ensemble des questions administratives, techniques, logistiques, matérielles, financières et d'actions culturelles.

Les acteurs culture, jeunesse, environnement mobilisés seront à la fois ressources et relais pour l'auteur·e/dessinateur·ice dans la phase préparatoire de la résidence.

Une mise en relation sera assurée entre l'auteur·e/dessinateur·ice et les ressources des territoires permettant la réalisation du projet dans ses différentes phases.

2.4 - Organisation fonctionnelle de la résidence

Elle sera placée sous la responsabilité de la direction des affaires culturelles de Mayenne Communauté, et mise en œuvre par un groupe constitué du Réseau des bibliothèques et médiathèques et des acteurs culture, jeunesse, environnement mobilisés. L'ensemble de l'organisation, des objectifs liés à la résidence et des engagements de chaque partenaire seront décrits dans le cadre d'une convention signée entre Mayenne Communauté et l'auteur·e/dessinateur·ice.

Un bilan sera réalisé à l'issue de la résidence (date à préciser) avec l'ensemble des partenaires. Celui-ci prendra la forme d'un échange oral réunissant tous les acteurs de la résidence, puis d'un bilan co-écrit par chacun.

2.5 - Cadre juridique

Une convention sera établie, qui rappellera la nature du projet, précisera les partenaires associés, les engagements de chacun sur l'ensemble des phases constitutives. Ce document sera signé par les différentes parties lors de la première phase de la résidence.

2.6 - Propriété des œuvres et droit à l'image

Les œuvres réalisées durant la résidence sont la propriété de l'auteur·e/dessinateur·ice et sont protégées en application des articles du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI) dès lors qu'elles sont des créations de forme originale garanties par l'auteur·e/dessinateur·ice.

Toutefois, l'auteur·e/dessinateur·ice cède gracieusement aux partenaires de la résidence les droits de reproduction de ces œuvres pour une exploitation à but non commercial, dans le cadre d'activités pédagogiques ou culturelles, ainsi que pour la valorisation de la résidence.

L'auteur·e/dessinateur·ice accepte de même que des informations le ou la concernant (photos, etc.) soient conservées et diffusées dans le but de communiquer et/ou de valoriser la résidence.

Dans le cas où l'auteur·e/dessinateur·ice aurait confié à une société civile de perception l'un des droits ici cédés, il ou elle s'engage à obtenir l'accord exprès de la société préalablement à la signature du présent contrat. Mayenne Communauté ne pourra en aucun cas être poursuivie à ce sujet.

3- Modalités de candidature

Cette résidence est ouverte aux auteur-es/dessinateur-ices de bande dessinée/roman graphique sans limite d'âge, sans limite de territoire. Le permis B est indispensable.

3.1 - Dossier de candidature à transmettre (format PDF, taille maximum : 10 Mo)

- un curriculum vitae de 2 pages maximum ;
- un document d'intention de projet comprenant : le projet de création personnelle, les pistes d'interventions d'éducation artistique et culturelle, les pistes de restitution, en 3 pages maximum ;
- un dossier artistique de 10 pages maximum ;
- un budget prévisionnel comprenant l'achat de matériel nécessaire aux actions EAC et le transport (A/R résidence de l'auteur-ice/dessinateur-ice > Mayenne) ;
- un calendrier prévisionnel de présence sur le territoire (qui sera retravaillé en phase de préparation ;
- un justificatif de statut professionnel : SIRET, Agessa, MDA, ou autres.

3.2 - Modalités de sélection

3 à 5 candidat-es seront auditionné-es. La sélection sera opérée suivant la pertinence des dossiers de candidature en regard des attendus de la résidence :

- prise en compte les spécificités du territoire dans le projet de création personnelle ;
- capacité à mettre en œuvre des propositions d'**actions d'éducation artistique et culturelle** ;
- propositions de restitution prenant en compte les attentes des partenaires ;
- disponibilité de 6 semaines discontinues sur la période de résidence, notamment sur la phase de créations/interventions (février à juin 2024).

3.3 – Calendrier de l'appel à candidatures

- | | |
|---|-----------------------------------|
| - Diffusion de l'appel à candidatures | 20 mars 2023 |
| - Date limite de réception des candidatures | 20 mai 2023 |
| - Audition et sélection des candidat-es | Juin 2023 (date à définir) |

3.4 - Principes et conditions de rémunération en phase de sélection

La réponse à l'appel à candidatures n'induit aucune rémunération et prise en charge de frais. La rémunération selon un échancier s'opérera par mandat administratif et sur présentation de factures et d'un RIB (numéro de Siret obligatoire).

3.5 - Transmission des pièces et informations

Dossier à envoyer avant le 20 mai 2023 :

- Par mail : culture@mayennecommunaute.fr
- Ou par voie postale : Mayenne Communauté – Direction des affaires culturelles, Hôtel de ville et de Communauté, 10 rue de Verdun, CS 60111, 53103 MAYENNE Cedex 3

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact auprès de :
Juliette Maharoux, Chargée de mission coordination et EAC
juliette.maharoux@mayennecommunaute.fr